

Présentation succincte du master en Langues et littératures modernes, à finalité didactique

Germain Simons

A. Programme

Sur les cent-vingt crédits (ECTS) que compte le master à finalité didactique, trente sont directement consacrés au volet didactique du master. Ces trente crédits reprennent exactement le même programme que celui de l'Agrégation de l'Enseignement Secondaire Supérieur (AESS). En Faculté de Philosophie et Lettres à l'ULg, nous avons opté pour un étalement du volet didactique sur les deux années du master ; dans le département de Langues et littératures modernes (LLM), la ventilation est de vingt crédits la première année, et dix pour la seconde. Cette répartition du volet didactique sur les deux années a pour objectif premier de permettre une certaine « maturation didactique », tant en ce qui concerne les cours et séminaires que les stages d'enseignement. En optant pour cette formule, nous permettons aussi aux étudiants de réaliser leur Travail de Fin d'Études (TFE) dans le domaine de la didactique, étant donné que le cours de didactique spéciale est quasi intégralement donné lors de la première année de master (60h/75h)¹.

B. Travaux de fin d'études

Lors de l'année académique 2008-2009, six TFE ont été réalisés dans le domaine de la didactique des LLM. Pour l'année académique en cours, six TFE sont également en préparation et couvriront cette fois les trois langues germaniques². Afin de préparer au mieux les étudiants, nous organisons, deux fois par an, des « réunions de mémorants » en didactique, au cours desquelles chaque étudiant est amené à exposer l'état d'avancement de son projet. Après chaque présentation, les étudiants sont invités à poser des questions, à faire part de leurs commentaires et autres remarques. C'est seulement à ce moment, et seulement si cela s'avère nécessaire, que les (co-)promoteurs interviennent. Soulignons que ces échanges ne remplacent en rien la relation personnelle entre l'étudiant et son promoteur. Il s'agit ici de créer, dans un domaine où notre culture scientifique académique est encore assez jeune, une « communauté de chercheurs », cette approche collégiale étant, par ailleurs, une des caractéristiques de la recherche en didactique (des langues). Outre qu'il est légitime que les étudiants puissent³ réaliser leur TFE dans le domaine de leur spécialisation, ces TFE en didactique présentent, selon nous, deux avantages : le développement d'une recherche dans ce domaine, en ce compris d'éventuelles thèses de doctorats, d'une part, et la formation « d'enseignants-chercheurs » dans le secondaire, d'autre part.

C. Le Dossier Professionnel Réflexif

À la fin de la seconde année du master à finalité didactique en LLM ou au terme de son année d'AESS, chaque étudiant doit déposer un portfolio que nous avons baptisé « Dossier Professionnel Réflexif » (DPR). Le DPR s'articule autour de trois grands axes : une réflexion critique de l'étudiant sur les apports des différents volets de la formation en didactique spéciale ; un bilan du parcours réalisé depuis la première période de stage jusqu'à la dernière ; les axes prioritaires sur lesquels l'étudiant compte travailler et les moyens qu'il envisage de mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Ce DPR débouche sur une entrevue avec les quatre membres du service, lesquels ont tous lu les portfolios. Ce travail, qui cible la prise de distance critique de l'étudiant-enseignant par rapport à son parcours de formation, représente, selon nous, un moment charnière entre la fin de la formation initiale et l'entrée dans la vie professionnelle.

¹ Les sujets de TFE doivent en effet être choisis au plus tard en février de la 1^{re} année de master et sont, dans la majorité des cas, liés à un cours. L'allègement du volume horaire des cours et stages en seconde année a pour objectif principal de permettre aux étudiants de se consacrer à leur TFE.

² Étant donné que notre service assure à présent intégralement la formation initiale des étudiants de Langues et littératures *modernes* (master et AESS mais aussi CAPAES), nous serons peut-être, dans les années à venir, amenés à assurer la (co-)promotion de TFE en espagnol et en italien.

³ Ceci ne constitue, en rien, une obligation.